

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 18/03/2024

Inspecteur: Kenneth Siebens

Mentor: -

Installateur: -

Étiquette d'identification:

N° TVA:-

Référence client:

Marque et type d'appareil de mesure:
Metrel ET61557

Numéro de serie: 19481252

Date rapport: 18/03/2024

Adresse de l'installation

Rue	Rue Audrey Hepburn
Numéro	9
Boîte	12
Postcode	1090
Commune	Jette
Pays	Belgique

Propriétaire

Nom	Alain et Marianne De Groote-Roggemans
Rue	Audrey Hepburn
Numéro	9
Boîte	12
Postcode	1090
Commune	JETTE
Pays	Belgique

Installateur

Nom	-
N° TVA	-
Numéro de téléphone	-
E-mail	-

Type : appartement

EAN : 54

N° compteur : 19374369

 Non communiqué

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

 Distributeur: SIBELGA
 Nombres tableaux: 1
 Prise de terre: Boucle

Visite de contrôle d'une installation domestique selon (AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.

Tension: 1~230V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 50 A

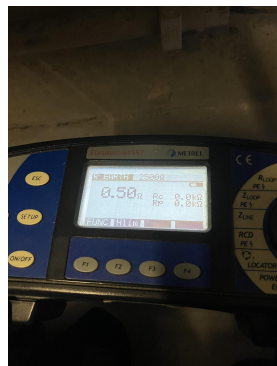
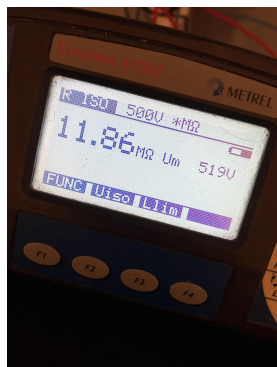
Nombre de circuits: 11

Ri général: 11,86 MΩ

RE: 0,50 Ω

OK

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	63	-	-	A	13	OK	OK
30	63	-	-	A	4	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
9	C	20		2	2,5
1	C	10		2	1,5
2	C	16		2	1,5
1	C	32		2	6

Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl	NA		
Liaisons équipotentielles	BON	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	NVT		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

- 11.01 Prévoir et/ou compléter le schéma unifilaire de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)
 - 11.02 Prévoir et/ou compléter le plan de position de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)
 - 11.04 Renseigner aux schémas unifilaire et de position les coordonnées de l'électricien que l'adresse de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)
 - 11.07 Les symboles utilisés sur le schéma unifilaire et/ou le plan de situation ne correspondent pas à ceux repris dans le tableau 2.23 ou les symboles ne sont pas repris dans une légende. (Livre 1 sous-section 3.1.2.1.a)
- nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

CONCLUSION

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 18/3/2025. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Kenneth Siebens



Kenneth Siebens
ACEG VZW - #274

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.

Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.

Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.

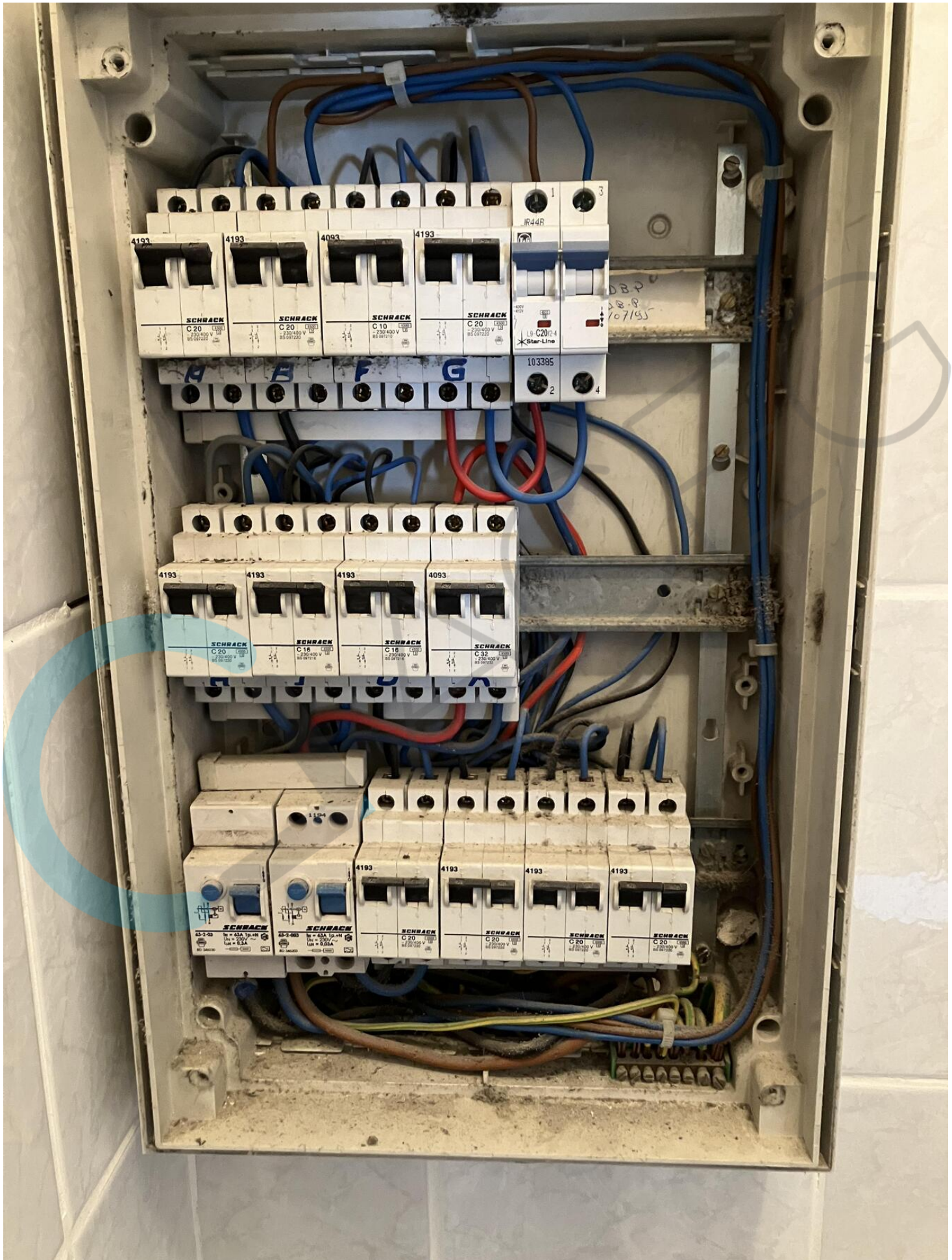
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

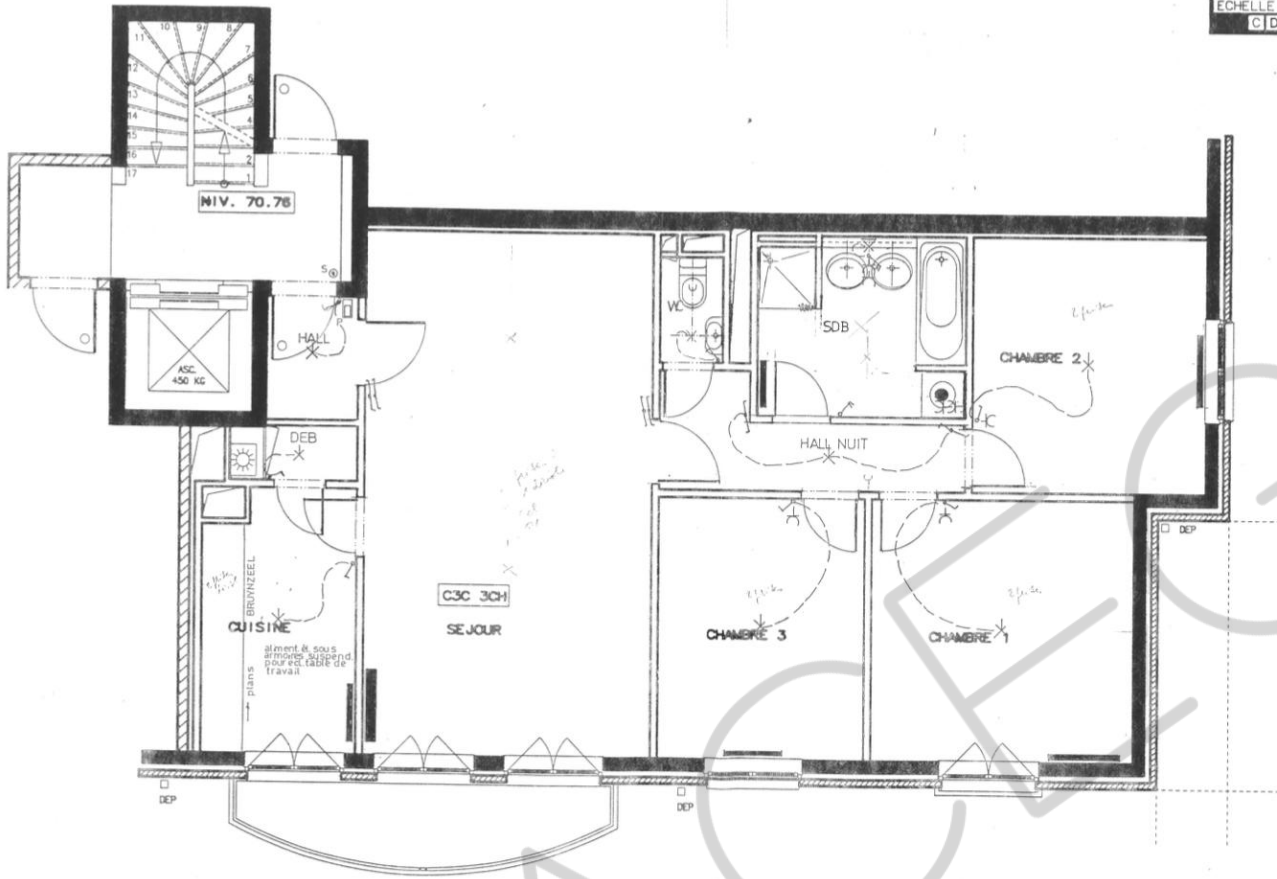
BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

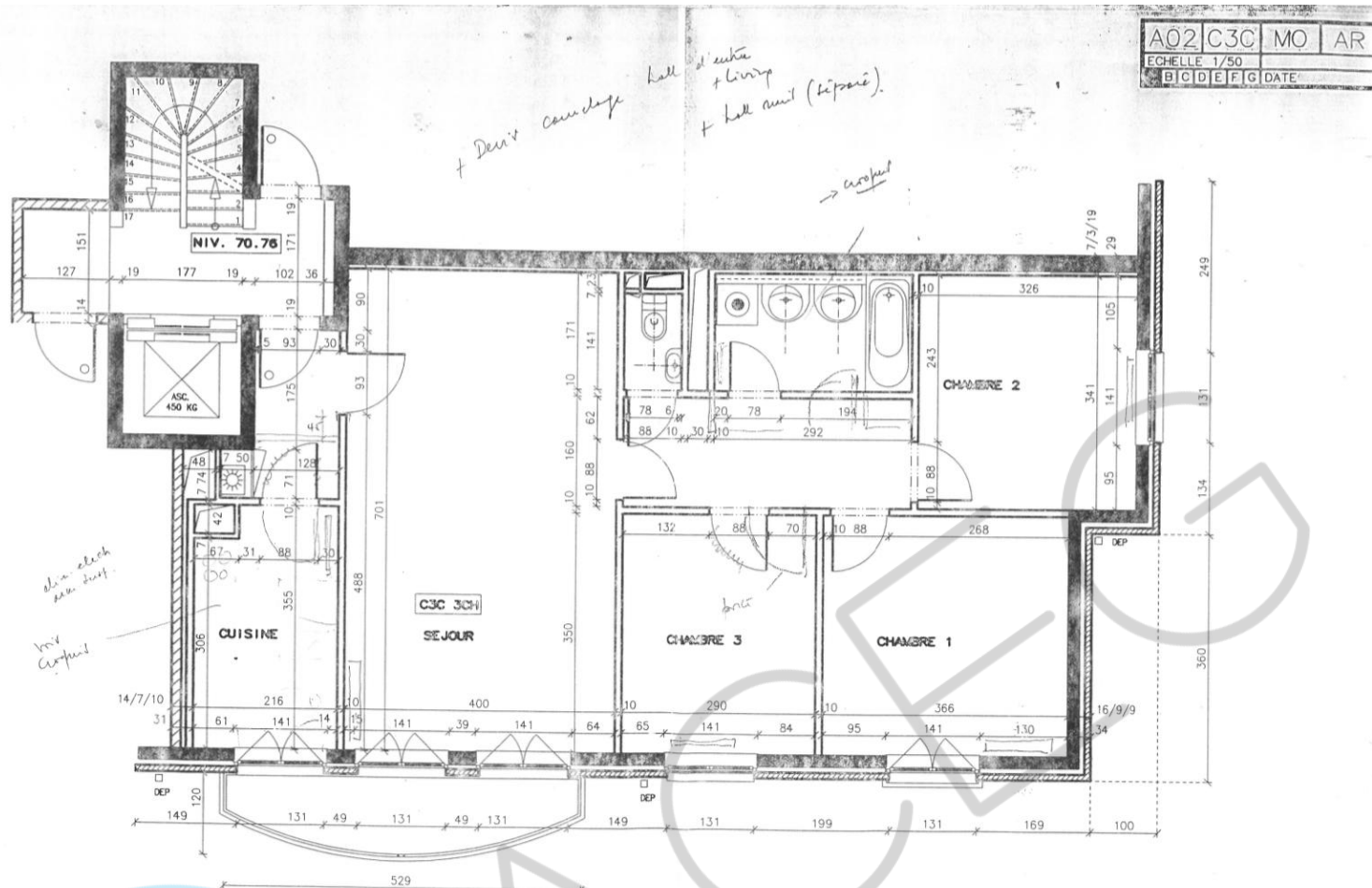
Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:

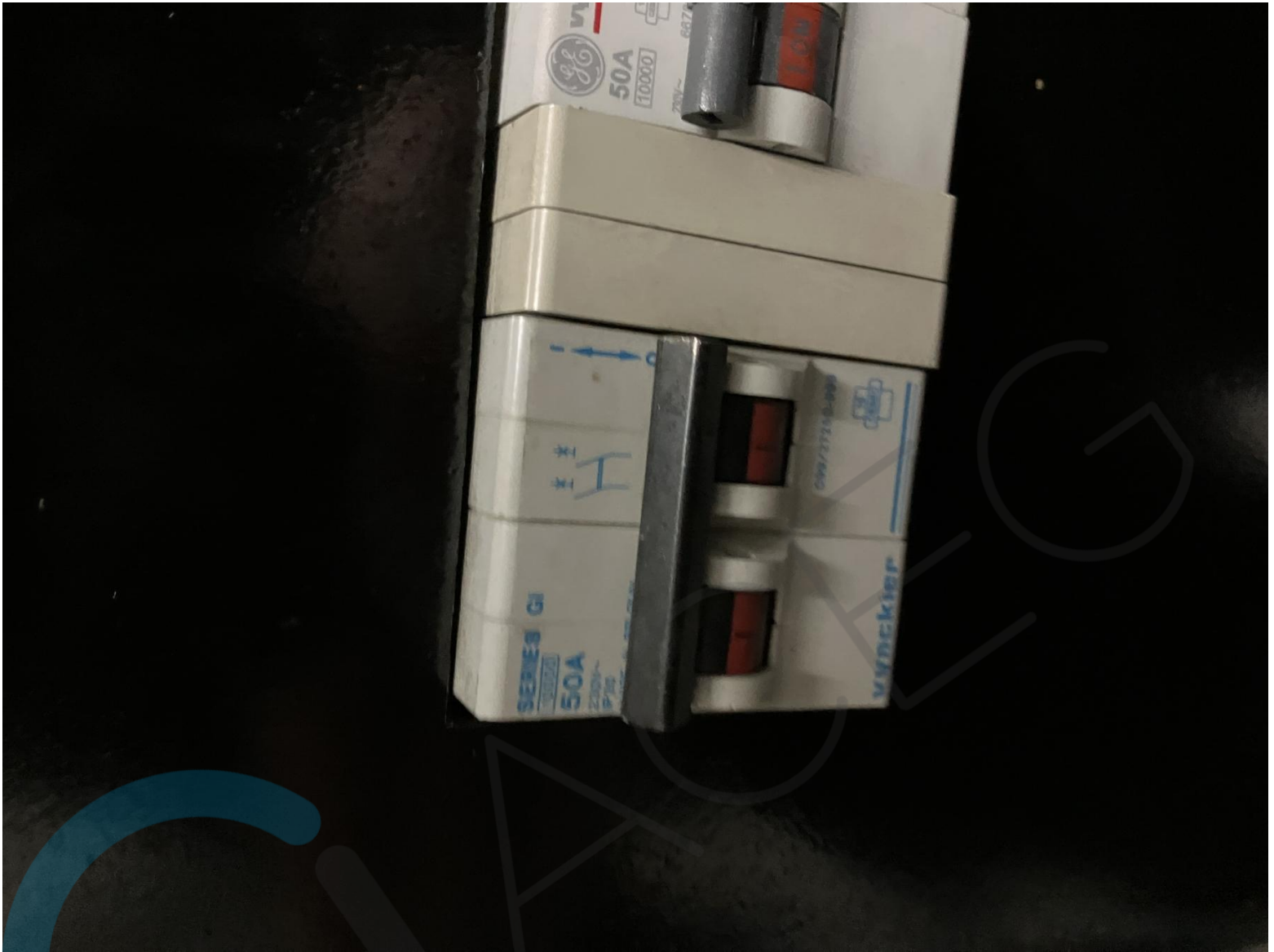
Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.

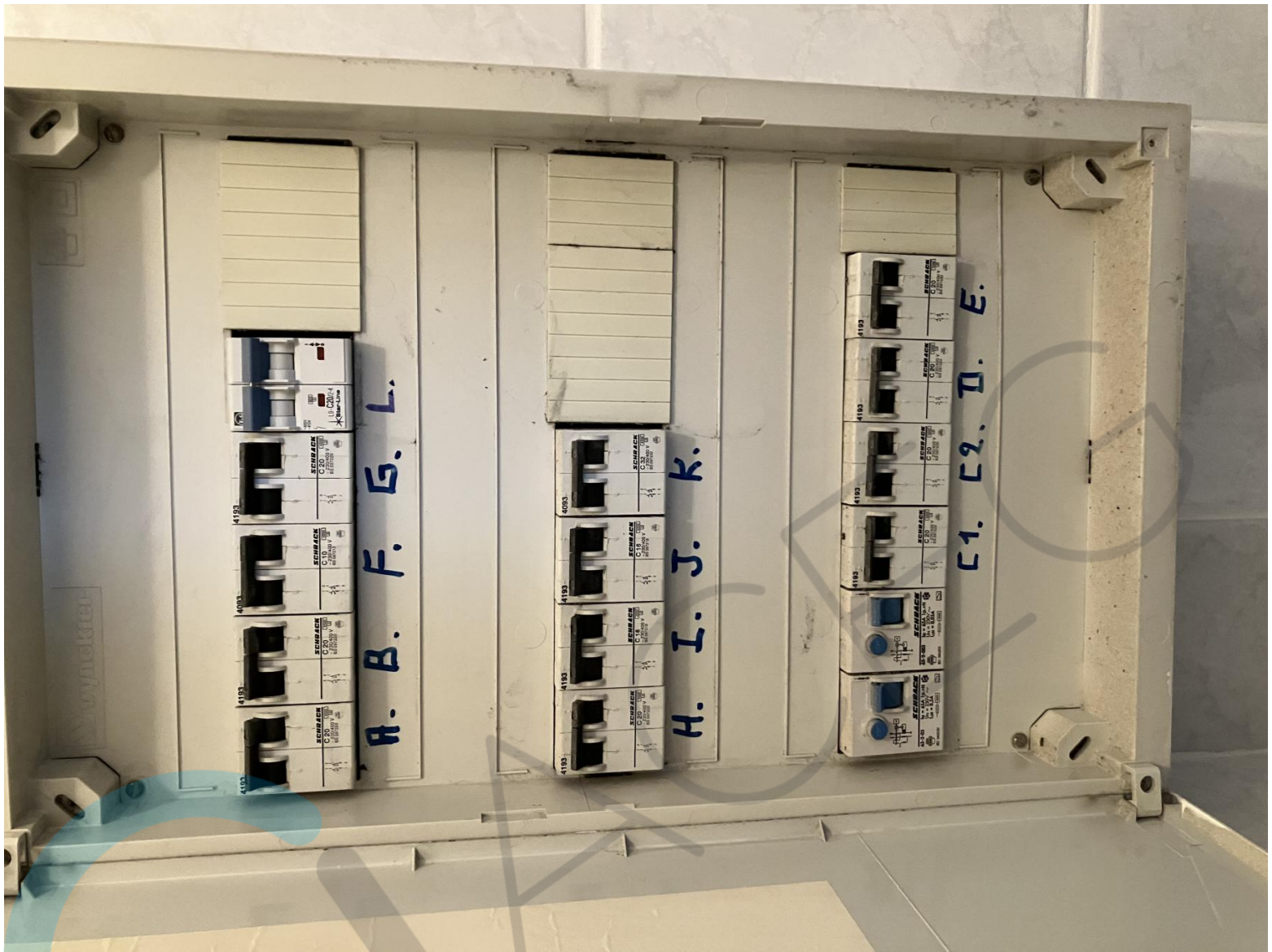


A02	C3C	MO	SAN		
ECHELLE 1/50			CH		
C	D	E	F	G	DATE









Electricité Ackermano
s.p.r.l. b.v.b.a.

JARDINS DE JETTE II

Appartements Bloc C

- A Prises séjour
- B prises cuisine
- C1 séchoir
- C2 machine à laver
- D lave vaisselle
- E prises + éclairage salle de bain
- F chaudière
- G prises chambres 1 et 2
- H prises chambre 3 + hall nuit
- I Eclairage séjour - hall d'entrée - cuisine - W.C.
- J éclairage chambre 1, 2, 3 - hall nuit
- K cuisinière
- L Prises table cuisine + frigo

